

que nous recommandons spécialement à nos lecteurs, et qui offrent à tous, même aux moins fortunés, la consolation de travailler au bonheur des âmes chères qui les ont quittés :

1. L'Œuvre des *Semaines Eucharistiques des Défunts*. Moyennant l'offrande de \$2.00, les Défunts participent à **32 Messes** célébrées dans l'année à leur intention, et en outre aux prières, bonnes œuvres et mérites de la Communauté du Très Saint Sacrement. Cette offrande peut être renouvelée chaque année, ou être faite, si on le désire, pour une année seulement.

2. L'abonnement au *Petit Messager du Très Saint Sacrement*. On peut, en s'abonnant au *Petit Messager*, céder à un ou plusieurs défunts le fruit satisfaisant des **52 messes** célébrées chaque année pour les abonnés, et du **service annuel** chanté au mois de novembre à leur intention. On jouit ainsi pour soi-même de l'édification de pieuses lectures qui font connaître et aimer Jésus-Hostie, et l'on procure aux défunts le bienfait suréminent du Saint Sacrifice. Si l'on est déjà abonné soi-même, on peut abonner, dans ces conditions, quelque ami ou quelque personne pauvre, et l'on pratique ainsi, par une même aumône, la charité envers les vivants et envers les morts.

Que nous serions ingrats de ne pas répondre à nos morts en refusant de prendre ce moyen si facile. Oui, écoutons leurs plaintes et ouvrons-leur le Ciel en leur donnant part à de si nombreuses prières au moins par un abonnement au *Petit Messager*.

Nos zélatrices sauront, pendant ce mois, faire connaître autour d'elles ces précieux avantages, et elles auront à cœur de nous envoyer quelques nouveaux noms, soit pour l'*Œuvre des Semaines Eucharistiques*, soit pour le *Petit Messager*.

Nous tenons à remercier cordialement ceux qui ont bien voulu nous faire parvenir les adresses des personnes qu'elles croyaient aptes à propager le Petit Messager. Plusieurs ont accepté de travailler pour le S. Sacrement. Nous espérons que leur exemple trouvera de nombreux imitateurs.